

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Réunion du 26 janvier 2024

028-282800366-20240126-B_2024_1_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024
Publication : 29/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

B 2024 - 01 : Approbation du compte-rendu du bureau du 08 décembre 2023

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 19 janvier 2024 à l'initiative de son président, s'est réuni le vendredi 26 janvier 2023, au Conseil Départemental sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Francis Pecquenard, M. Didier Garnier, M. Marc Guerrini

Membres excusés :

Mme Sylvie Honneur-Bûcher

Pouvoir(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.

Le bureau s'est réuni le 08 décembre 2023 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Considérant que les débats de la séance ont été transcrits dans un compte-rendu.

Le bureau du CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 08 décembre 2023.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /